

Yverdon-les-Bains, le 24 octobre 2022

Ministère Public  
M. Raphaël BOURQUIN  
Procureur général adjoint  
Place Notre-Dame 4  
Case postale  
1701 Fribourg

**Personnel / Recommandé**  
Monsieur Stefan BLAETTLER  
Procureur général de la Confédération  
Guisanplatz 1  
CH-3003 Bern

**MP Fribourg : Procédure pénale FONSECA / v/réf. : RBO/GEG F 22 5466**  
**Demande de récusations – Plainte pénale contre les Autorités politiques et judiciaires fribourgeoises et contre toute personne liée aux faits dénoncés**  
**Dépôt de réserves civiles**

Madame, Monsieur,

Au cours de ces 20 dernières années, j'ai eu l'occasion de constater factuellement le crime organisé dans lequel se vautrent les procureurs, juges, politiciens, hommes (femmes) d'affaires et souvent avocats du Canton de Fribourg. Le lien commun est manifestement l'appartenance des corrompus, à des Clubs de services, des Cercles ou des Loges maçonniques. Le mode de fonctionnement est géré par « l'Etat profond » <https://swisscorruption.info/deep-state> qui contrôle tous nos Gouvernements et Parlements.

Restons dans ce cadre sur « Fribourg » et je vais prendre pour preuves les dossiers de :

**Birgit SAVIOZ** – <https://swisscorruption.info/birgit-savioz>  
**Daniel CONUS** – <https://swisscorruption.info/daniel-conus>  
**Jean-Daniel MERINAT** – <https://swisscorruption.info/merinat>  
**Marianne ÉLIÈS** – <https://swisscorruption.info/attalens>

mais aussi et surtout l'Affaire de l'escroquerie des royalties FERRAYÉ, puisque cette procédure me concerne personnellement et parce que j'ai des milliers de milliards à recouvrir du fait que votre système politico-judiciaire est corrompu :

Plus connue comme « l'Affaire de Genève » <https://swisscorruption.info/dossier> elle touche particulièrement le Canton de Fribourg, puisque je pense qu'il est inutile de vous rappeler que la Numéro 1 de votre système judiciaire, à savoir la Présidente du Tribunal Cantonal, a été l'une des pièces maîtresses du blanchiment des royalties dans le Canton de Fribourg et au sein des régies de la Confédération : <https://swisscorruption.info/fribourg-corruption/#tc>.

L'affaire de Genève regroupe une palette d'individus fribourgeois liés à l'escroquerie et au blanchiment des royalties, à commencer par Me André CLERC de l'Etude Avocats / Anwälte à Fribourg. Me CLERC a été l'avocat de Joseph FERRAYÉ qui est intervenu pour que la juge d'instruction Christine JUNOD soit empêchée de verser un acompte des royalties à l'inventeur.

Par son intervention, André CLERC est directement responsable du décès de Michel FERRAYÉ, le frère de Joseph. Il était question à ce moment-là de capitaux escroqués, dont la juge disposait des pièces bancaires, pour 25 milliards de dollars. Les explications sont fournies aux **points 56 à 60 de l'historique...** <https://swisscorruption.info/historique>. On voit également dans ces explications, que Me CLERC a rédigé et signé lui-même des confirmations selon lesquelles la juge JUNOD disposait de ces pièces.

Voyons maintenant l'implication de **Jean-Luc VEZ, à la tête de FedPol**, lorsque la police fédérale détenait les preuves de l'escroquerie des royalties et celles de l'implication des Avocats de Joseph FERRAYÉ. Il a été le complice de la disparition soudaine du dossier... Après avoir quitté FedPol, Jean-Luc VEZ est devenu Directeur du World Economic Forum de Klaus SCHWAB à Genève, l'une des organisations à l'international qui contrôlent l'Etat profond (deep-state) et tous les gouvernements de la planète... <https://swisscorruption.info/deep-state>.

Ce n'est assurément pas un hasard si **Jasmine VEZ**, la fille de Jean-Luc VEZ, a été **greffière stagiaire du Ministère Public de Fribourg**, stagiaire de l'Etude de **Damien PILLER**, secrétaire du Grand Conseil fribourgeois, Avocate à l'**Office fédéral de la Justice** et qu'elle est actuellement **Consultante de PwC** (PricewaterhouseCoopers), l'une des sociétés d'audit, les plus impliquées dans le blanchiment des royalties. Ceci démontre les circuits de la corruption dans le Canton de Fribourg.

Prenons aussi Urs SCHWALLER, Conseiller d'Etat PDC aux Finances de 1992 à 2004 – soit depuis la vente des brevets en 1992, sous l'œil attentif du Conseiller Fédéral PDC Flavio COTTI ([https://swisscorruption.info/pdc/#trade\\_rio](https://swisscorruption.info/pdc/#trade_rio)) – avant d'être Sénateur à Berne. Il est membre du **LIONS Club...** Il a en outre été **Président du groupe PDC** à l'Assemblée fédérale de 05.2005 à 01.2014. Urs SCHWALLER figure aussi au RC en tant qu'**Administrateur des sociétés JPF** (construction) et ce n'est pas à vous que je vais apprendre que sans le blanchiment des royalties au début des années 1990, les sociétés JPF n'existeraient plus... C'est sous son autorité que la poste suisse (CarPostal) a détourné des dizaines de millions de subventions, au détriment des caisses fédérales et des Citoyens ! Mais surtout, Urs SCHWALLER a été **Président et administrateurs des sociétés FIDUCONSULT**, des sociétés d'audit qui ont contribué dans le canton de Fribourg, à planifier et à garder sous son contrôle, le blanchiment des royalties !!!

Rappelons que les sociétés d'Audit sont sous contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance en matière d'audit (ASR / RAB), sachant que le CFF (Contrôle Fédéral des Finances) est l'organe de contrôle de l'ASR et c'est bien là que réside le problème.

Quand des complices d'escroquerie et de blanchiment d'argent (membres de l'AFF ou/et de la FINMA) à l'instar de Dina BETI, Sabine KILGUS, Anne Héritier LACHAT, Heinz MEIER, etc., sont chargés de réviser des **sociétés d'audit** <https://swisscorruption.info/societes-ecrans> dont l'une des missions a été de planifier et mettre en place la plus gigantesque escroquerie de l'histoire de l'humanité – on parle ici d'une escroquerie de plus de USD 3'600.- milliards en 1991 quand le dollars valait CHF 1.46 – et dont la valeur du blanchiment à ce jour est de plus de CHF 70'000 milliards, la situation démontre que **les Institutions de contrôle de l'état, ont été activement complices dans l'escroquerie dénoncée !**

Notre base de données démontre que TOUTES les sociétés d'audit exerçant en Suisse doivent être poursuivies pour escroquerie, blanchiment d'argent et crime organisé en bande. Elles doivent être dissoutes et les rapports de contrôles et décharges des administrateurs, doivent être déclarés nuls depuis 1992.

Il n'est pas utile ici d'aller plus loin dans la démonstration des implications politiques et judiciaires des individus liés au crime organisé, mais il suffit de constater et les quatre dossiers cités en

marge le démontrent – avec au surplus mon inculpation dans la présente procédure – que les « autorités » judiciaire corrompues sont depuis trente ans au service de la MAFIA qui conduit le crime organisé dans notre Pays.

Les magistrats sont élus depuis le début des années 1990 pour servir les intérêts des politiciens, des hommes et des femmes qui n'ont plus aucune éthique ni aucune morale et se font élire dans le seul but d'avoir leur part du gâteau de la corruption. Il suffit de voir l'affluence des candidatures dans les élections des Chambres fédérales... La séparation des pouvoirs n'existe pas et l'Etat de Droit n'est qu'une illusion. La Constitution fédérale est violée tous les jours, au travers des jugements criminels que vous rendez !

## Récusations

Vous comprendrez en regard des faits cités plus haut, que je ne peux en aucun cas envisager qu'un quelconque « magistrat » du Canton de Fribourg, ou d'ailleurs du reste puisque la situation est pareille dans tous les cantons et au niveau fédéral, puisse prendre en charge une plainte à mon encontre, sachant que c'est à tous les niveaux judiciaires et politiques que les responsables des Institutions ont failli à leur devoir dans le cadre de la reconnaissance des faits sur l'escroquerie liée aux royalties sur les brevets FERRAYÉ, dont je suis bénéficiaire à 50 %.

La dernière preuve de ce déni de justice et de la complicité des Autorités judiciaires jusqu'au plus haut niveau, a été fournie par la lettre du 27 septembre 2022 de Ruedi MONTANARI, suppléant du Procureur général de la Confédération. MONTANARI parle de « **demandes contenant des déclarations purement générales, ne faisant pas référence à un comportement pénalement répréhensible** »...

Je vous laisse juger des deux courriers des 27 juillet et 27 septembre 2022 accessibles sur le lien <https://swisscorruption.info/preuves>.

Quant aux 180 preuves consultables sur le même lien, il s'agit des documents « **qui ne font référence à aucun comportement pénalement répréhensible** » selon le suppléant du Procureur général de la Confédération Ruedi MONTANARI.

J'ajoute encore que selon ma base de données, le plaignant et sa famille ressortent indirectement dans des liens en relation avec le blanchiment des royalties.

J'en déduis dès lors, que si le Ministère Public qui n'a jamais pris la peine d'entendre Jean-Daniel MÉRINAT dans le cadre de ses plaintes contre FONSECA, qui les a classées sans jamais auditionner M. MÉRINAT, et maintenant que ce même Ministère Public suit la demande de FONSECA, dans laquelle celui-ci me vise également, démontre l'arbitraire des Magistrats. Il est évident que l'ont fait face à l'engagement inconditionnel des magistrats en faveur du crime organisé, comme ils l'ont du reste fait pour les quatre dossiers cités en première page et comme ils le font depuis 30 ans dans le cadre de l'escroquerie des royalties et du blanchiment de celles-ci.

Les Art. 56 ss du CPP traitent de la récusation et il ne fait aucun doute à tous les échelons des Institutions, cette demande de récusation est justifiée. Même au sens de l'Art. 59 let. d CPP, puisque le Chef des plaintes du Tribunal Pénal Fédéral Stephan BLAETTLER, était au service de Ernst & Young quand la société d'audit mettait en place des « sociétés coquilles » pour escroquer les royalties <https://swisscorruption.info/societes-ecrans>. Ce n'est du reste pas un hasard s'il est aujourd'hui juge du TPF, le procédé avait été le même pour le Procureur général de Genève Bernard BERTOSSA : <https://swisscorruption.info/geneve-corruption/#judiciaire>.

Le fait est que l'ancien Procureur général de la Confédération Michael LAUBER a été corrompu dans le cadre de l'escroquerie des royalties et qu'il a contribué activement à leur blanchiment : <https://swisscorruption.info/lauber>.

Il en était du reste de même de l'ancien Conseiller Fédéral et Ministre de la Justice Christoph BLOCHER comme le démontre le lien <https://swisscorruption.info/blocher>.

Alors que reste-t-il comme option pour nous juger dans la présente procédure ?

Le Pouvoir militaire qui a charge de défendre la Constitution fédérale ? Je n'ai aucune illusion dans ce cadre, après que ma base de données ait démontré que de **Commandant en Chef des Armées Thomas SUESSLI** figure au RC des banques liées à l'escroquerie et au blanchiment des royalties. Manifestement la Conseillère fédérale Viola AMHERD a bien fait son job pour garantir la sérénité de tous les corrompus qui évoluent au sein des Institutions suisses.

Je n'ai pas encore la certitude que le nouveau **Procureur général de la Confédération Stefan BLAETTLER** soit corrompu, même si je vois mal comment l'assemblée fédérale ou le Conseil Fédéral auraient pu le mettre en place, s'ils n'ont aucune prise sur lui...

Mais dans le doute, je suis prêt à ce que nous acceptions de nous présenter devant lui. Et ce sera le seul jusqu'au moment où son comportement nous obligera à le récuser lui aussi !

J'ai expliqué cette situation à mon co-prévenu M. Jean-Daniel MÉRINAT, qui se joint à moi dans cette demande de récusation.

Celle-ci est adressée également au Procureur général de la Confédération pour objet de sa compétence, puisque manifestement les faits dénoncés outrepassent le Canton de Fribourg et sont du ressort de la confédération et de la seule compétence – encore pour l'instant – du Procureur général, son suppléant ayant montré sa complicité avec le crime organisé et j'en déduis qu'il en est de même pour les autres, surtout ceux qui ont évolué sous l'ère LAUBER.

J'attends donc la suite qui sera donnée à cette **plainte manifestement arrogante et abusive** contre nous, compte tenu des faits sur lesquels je me déterminerai en présence d'une autorité non corrompue.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Marc-Etienne Burdet*

Pour accord pour la demande de récusation :

*Jean-Daniel Mérinat*